



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2019-3213
Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Insecticide Success
Numéro d'homologation : 26835
Principe actif (p.a.) : Spinosad
Numéro de document de l'ARLA : 3099679

But de la demande

La présente demande visait à étendre le profil d'emploi figurant sur l'étiquette de l'insecticide Success afin d'y ajouter la menthe.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise pour la présente demande.

Une évaluation a été menée pour déterminer les risques pour la santé humaine liés au traitement foliaire de la menthe au moyen de l'insecticide Success. L'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application, des travailleurs qui regagnent les lieux après le traitement et des tierces personnes n'est pas préoccupante. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de spinosad dans ou sur la menthe n'a été soumise à l'appui de l'extension du profil d'emploi de l'insecticide Success. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données provenant d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur la menthe. L'évaluation de l'exposition par voie alimentaire figurant dans le dossier est jugée suffisante pour couvrir les résidus de spinosad que l'utilisation de ce produit sur la menthe devrait entraîner.

Limite maximale de résidus

La recommandation concernant la limite maximale de résidus (LMR) pour le spinosad repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de LMR](#).

[de l'Organisation de coopération et de développements économiques](#). Le tableau 1 indique la LMR proposée pour les résidus de spinosyne A et D dans et sur les cultures et les denrées transformées de menthe. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

TABLEAU 1. Résumé des données des essais en champ et des données de transformation utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPFE T	MPEE T			
Feuilles de menthe	Application foliaire; 520 à 530	6 à 7	0,258	3,01	Huile de menthe : 0,022 fois	Aucune	3,5
	Application foliaire; 2 586	7	-	2,46			

MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, il est recommandé d'adopter la LMR proposée au tableau 1 en ce qui concerne les résidus de spinosad. Les résidus dans les feuilles de menthe à la LMR proposée ne poseront pas de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'utilisation de l'insecticide Success sur la menthe pour la répression des thrips et la suppression de la fausse-arpenreuse du chou était appuyée par une extrapolation des utilisations homologuées du produit. L'insecticide Success offre un nouveau principe actif, mais pas un nouveau mode d'action pour cette utilisation.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour appuyer l'ajout de l'utilisation sur la menthe à l'étiquette de l'insecticide Success.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3033651	2019, Exposure Waiver, DACO: 5.2
3033652	2019, Value Summary, DACO: 10.1
3033655	2015, US Success Insecticide, Specimen Label, DACO: 10.2.3.3
3033656	2019, List of Current Crop Uses for Control of Cabbage Looper and Suppression of Thrips on Spinosad Labels, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9